

GUIDE D'ACCES FACILITE AUX ATTRACTIONS

UNE SEULE PERSONNE AYANT UN HANDICAP EST AUTORISÉE À EMBARQUER PAR CYCLE D'ATTRACTION.

Les opérateurs ne sont pas habilités au déplacement des personnes en situation de handicap.
 Merci de bien vouloir respecter les restrictions de taille précisées sur le plan du parc et à l'entrée de chaque attraction.

LISTE DES ATTRACTIONS ACCESSIBLES SOUS CONDITIONS AUX PERSONNES PORTEUSES D'UN HANDICAP

Attractions	Accès aux attractions par la sortie	Prévoir l'assistance de votre accompagnant afin de sortir de votre fauteuil et de vous porter au pied de la nacelle, l'attraction		Prévoir l'assistance de votre accompagnant pour monter ou descendre les escaliers	Prévoir l'assistance de votre accompagnant pour le terrain délicat	Pouvoir descendre de 3 à 10 mètres à l'aide d'une échelle en cas d'évacuation	Pouvoir descendre des escaliers de 10 à 20 mètres de long en cas d'évacuation	Nombre d'accompagnateurs
Disco Loco	X	X		X		X		1
Tornado	X	X						1
Le Vol des Fantômes	X	X		X			X	1
Sonora	X	X						3
Chiquit'O	X	X						3
Palmito	X	X						1
Raid du Dragon	X	X						3
Train des Ames	X	X			X			3
Bandidos	X	X				X		3
Les P'tits Rangers	X	X						1
Cycl'o Vent	X	X						1
Canoë Fou	X	X						3
La Rivière des Sorcières	X	X						1
Mississi'Trouille	X	X						3
Bayou des Chikapas	X	X						3
L'Araignée	X	X						1
Little Hawk	X	X						3
Cheyenne River	X (+ accès par ascenseur)	X					X	4
La Rivière Sauvage	X	X					X	3
La Ruée vers l'Or	X	X	X	X				3
Tiger Express	X	X				X	X	3
Silver Mountain	X	X					X	3

La Direction de la Mer de Sable invite les visiteurs à prendre connaissance des avertissements positionnés à l'entrée des attractions et à vérifier qu'elles leur sont adaptées.
 De manière générale, il est précisé que les attractions de la Mer de Sable sont vivement déconseillées à toute personne en mauvaise santé ou présentant des troubles d'ordre médical susceptibles de s'aggraver du fait des sensations qu'elles procurent.

GUIDE DES MODALITES D'ACCES AUX ATTRACTIONS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



- Le personnel du parc n'est pas habilité à assister les personnes à mobilité réduite dans leurs déplacements. Il est recommandé d'être accompagné de personnes capables de vous venir en aide lors des embarquements et débarquements.
- L'accès facilité est non cessible. En cas de non-respect du règlement, le bracelet sera retiré à son bénéficiaire sans qu'il puisse prétendre à un remboursement de ses billets d'entrée ou à un geste commercial.
- L'accès facilité ne permet pas le choix des places à bord des embarcations.
- Le bracelet « Accès facilité » est personnel et devra être présenté aux opérateurs des attractions.
- L'accès facilité ne signifie pas accès immédiat. Il est possible que l'opérateur vous demande de patienter quelques instants. **Pour chaque attraction, le délai entre 2 passages est de 2h minimum.**

SI LE BÉNÉFICIAIRE NE SOUHAITE PAS PARTICIPER À UNE ATTRACTION, LES ACCOMPAGNATEURS NE PEUVENT EN AUCUN CAS BÉNÉFICIER DE CET ACCÈS FACILITÉ ET DEVRONT PAR CONSÉQUENT EMPRUNTER LA FILE D'ATTENTE.

ENGAGEMENT DU BÉNÉFICIAIRE

NOM :
 Prénom :
 Date : ___ / ___ / 2024
 Signature :

J'ai pris connaissance du règlement et des modalités liées à l'utilisation de cet « Accès facilité » (bracelet + guide) et m'engage à les respecter sous peine d'annulation de ce dit accès.

REGLEMENT ET MODALITES D'EMBARQUEMENT

